

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FONTENILLES

N° 2023/051

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2023

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la Délibération |
| 29 | 29 | 27 |

Date de la Convocation

12/09/23

Date d’Affichage

26/09/23

Objet de la Délibération

Communauté de communes du Grand Ouest Toulousain / Avis sur le projet de Pacte de Gouvernance

L’an deux mille vingt-trois, le dix-neuf septembre, à 18 heures 45, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s’est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des Loisirs, sous la présidence de **M. Christophe Tountevich, Maire**.

Présents : Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, TRIAES, GARCIA, FIERLEJ, PADRA, AITA, MEYER, GOMES, RECH, MARC, RANCHET, DASSENOY, PANAVILLE, MONFRAIX, SANDOVAL, SARICA, PERSYN

Absents : M. EL HAMMOUMI, Mme VITRICE

M. SUC procuration à Mme DASSENOY

M. DAGUES-BIE procuration à Mme FIERLEJ

Mme PEGUES procuration à Mme RECH

Mme EVEN procuration à Mme PADRA

Mme LEROUX procuration à M. TOUNTEVICH

Mme DEGEILH procuration à Mme SANDOVAL

M. DOLAGBENU procuration à M. SARICA

M. CHONG KEE procuration à Mme MONFRAIX

M. DESCHAMPS procuration à M. MARC

Secrétaire : Mme FIERLEJ

Monsieur le Maire fait savoir que la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l’engagement dans la vie locale et à la proximité de l’action publique, dite loi « Engagement et proximité », introduit la possibilité d’élaborer un pacte de gouvernance entre les communes et leur établissement public de coopération intercommunale.

L’article L5211-11-2 du code général des collectivités territoriales prévoit qu’après renouvellement général des conseils municipaux, le président de l’EPCI doit inscrire à l’ordre du jour de l’assemblée délibérante un débat et une délibération afin de décider d’élaborer ou non un pacte de gouvernance.

Ainsi, conformément aux avis favorables rendus par les bureaux communautaires des 1^{er} juillet et 16 septembre 2021, le conseil communautaire s’est prononcé favorablement sur l’opportunité de l’élaboration d’un pacte de gouvernance par délibération n°2021-115 du 30 septembre 2021. Ce document est conçu comme un outil visant à faciliter le dialogue, assurer la coordination et renforcer les liens entre l’EPCI, les communes et les Maires.

Les instances définies dans le Pacte permettront de travailler dans un esprit de consensus et d’arbitrage collégial, de concertation, dans le respect des équilibres du territoire. Qui plus est, cette démarche impose de transmettre le projet de pacte de gouvernance à l’avis des 7 conseils municipaux, ces derniers disposant d’un délai de deux mois pour se prononcer.

A l’issu de ce processus, il a été adressé au mois de septembre 2022, aux communes membres, le projet de pacte de gouvernance de la communauté de communes Le Grand Ouest Toulousain afin de recueillir son avis.

La commune de Fontenilles ayant adhéré à la communauté de communes le Grand Ouest toulousain le 1^{er} mai 2023, il convient de solliciter l’avis de son conseil municipal.

.../...

Envoyé en préfecture le 21/09/2023

Reçu en préfecture le 21/09/2023

Publié le

ID : 031-213101884-20230919-2023051-DE

Requer
Levraut

(délibération n°2023/051

Le pacte de gouvernance est structuré en 4 chapitres :

Chapitre I - Les principes fondateurs de la coopération intercommunale

Chapitre II - Des instances qui participent au process décisionnel

Chapitre III - Une gouvernance en transparence qui renforce les liens entre échelon communal et intercommunal

Chapitre IV - Un schéma de gouvernance clarifié et renforcé

Enfin, le conseil communautaire adoptera ce projet de pacte de gouvernance en septembre 2023.

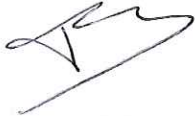
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L5211-11-2,

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- émet un avis favorable au projet de pacte de gouvernance adressé par le Président de la communauté de communes Le Grand Ouest Toulousain

La secrétaire de séance
Nadine Fierlej



Ainsi fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

M. le Maire,

Christophe Tountevich

